

## Règlement intérieur



Art. 1. Le présent **règlement** est mis à disposition de façon permanente à l'accueil du centre mam'ZEN et est consultable par tous. Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit. Tout adhérent s'engage à respecter le présent règlement.

Art. 2. **Un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique de la discipline choisie est obligatoire.** Ce certificat doit être présenté à chaque saison. Il doit être daté de moins de 3 mois à la date d'inscription.

Art. 3. **La cotisation est acquittée au moment de l'inscription.** Des facilités de paiement en trois fois peuvent être consenties.

Art. 4. **Tout règlement est définitif et n'est ni remboursable, ni transmissible.** Il ne présage pas de l'assiduité au cours.

Art. 5. **Absences et remboursements des cours**

1. Absence de l'intervenant : soit il est remplacé, soit le cours est reporté à une date ultérieure mais en aucun cas remboursé.
2. Absence de l'adhérent : les absences ponctuelles ne seront ni déduites ni remboursées. Tout départ volontaire ne fera l'objet d'aucun remboursement. Un remboursement sera possible si l'absence est liée à un cas très exceptionnel rendant impossible la pratique de l'activité (accident ou maladie grave, déménagement, changement de situation professionnelle). Cette absence doit être impérativement justifiée (certificat médical, certificat de travail, attestation). L'éventuel remboursement ne prendra effet qu'à partir du mois suivant la date de réception du justificatif car tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Art. 6. **Réductions** : Une réduction de 10% est applicable à partir du 2nd abonnement (applicable sur l'ensemble des abonnements adultes ou enfants). Tarif spécial Comités d'entreprise partenaires. Réduction de 10% sur l'abonnement à l'année

Art. 7. **Cours d'essai** : Tout le mois de septembre, le centre mam'ZEN vous donne la possibilité d'essayer gratuitement un cours. A partir du mois d'octobre, chaque cours d'essai sera facturé 16€. Si l'adhérent souhaite s'inscrire au cours choisi, les 16 € seront déduits des cotisations. :

Art. 8. **Inscription en cours d'année possible.** Le tarif sera calculé au prorata du nombre de séances restantes.

Art. 9. Tout pratiquant se doit de respecter une certaine **hygiène** avant de commencer un cours. Le centre mam'ZEN fournit les tapis nécessaires aux activités allongées. Les participants doivent prévoir une serviette ou un paréo en complément.

Art. 10. Tout pratiquant pénétrant dans les locaux de mam'ZEN se doit de respecter un certain **silence**.

Art. 11. **Responsabilités diverses**

1. Les enfants restent sous la responsabilité des parents.
2. Il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant à l'heure.
3. Les adhérents sont tenus de respecter les locaux et le matériel.
4. Le centre mam'ZEN décline toute responsabilité en cas de vol survenu dans l'enceinte de ses locaux.
5. Il est strictement interdit de fumer et de manger dans l'enceinte du centre mam'ZEN

Centre mam'ZEN – 71 rue Ampère – 31670 LABEGE – 05 61 53 27 81 – [contact@mamzen.fr](mailto:contact@mamzen.fr)  
[www.mamzen.fr](http://www.mamzen.fr) -

Pour l'association, le président :